

27 August 2002

Original: French/Arabic

Huitième Conférence des Nations Unies
sur la normalisation des nom géographiques
Berlin, 27 août-5 septembre 2002
Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

RAPPORTS DES GOUVERNEMENTS SUR LA SITUATION DANS LEUR
PAYS ET SUR LES PROGRÈS ACCOMPLIS QUANT A LA NORMALISATION
DES NOMS GÉOGRAPHIQUES DEPUIS LA SEPTIEME CONFÉRENCE

Rapport national sur la toponymie

(Présenté par la Morocco)

*E/CONF.94/1

02-53695 B

ROYAUME DU MAROC

ADMINISTRATION DE LA CONSERVATION
FONCIERE
DU CADASTRE ET DE LA CARTOGRAPHIE

RAPPORT NATIONAL SUR LA TOPONYMIE

8ème Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

Berlin du 26 Août 2002 au 6 septembre 2002

PREAMBULE

Le Maroc accorde un intérêt particulier à la réalisation d'une cartographie précise, régulière, couvrant à ce jour l'ensemble de son territoire et pouvant répondre aux exigences des différents agents économiques et sociaux.

En effet, en plus de la carte topographique à 1/100 000 qui couvre la totalité du territoire national, 40 % de ce territoire est couvert par une carte de base à 1/50 000 et certaines régions à fortes densités par le 1/25 000.

Parallèlement à l'activité cartographique, l'activité cadastrale a évolué rapidement. Ainsi le territoire marocain est couvert par un cadastre juridique numérique et un cadastre graphique économique couvrant respectivement: 4.800.000 ha et 1.600.000 ha.

LA TOPONYMIE AU SEIN DE L'ADMINISTRATION DE LA CONSERVATION FONCIERE DU CADASTRE ET DE LA CARTOGRAPHIE

Les toponymes font partie intégrante du patrimoine culturel d'un pays. Ils se situent essentiellement à la confluence de trois disciplines et servant de « pont » entre elles :
la linguistique, l'histoire et la géographie.

Les cartes constituent l'un des principaux médias de diffusion de ces toponymes. Comme elles sont utilisées autant par des personnes que par les organismes, les indications qu'elles comportent peuvent dans certains cas, et jusqu'à un point, influencer ou déformer les informations cartographiques. D'autre part, les noms géographiques d'une carte sont les éléments les plus critiqués et les nombreuses observations que les organismes cartographiques reçoivent concernant leurs cartes ont trait essentiellement à l'orthographe de ces noms.

La carte n'est en effet que le regard qu'un homme a un jour posé sur le territoire qu'il occupe! Les limites de son langage signifie la limite de son propre monde.

Jusqu'à l'indépendance du Maroc, pour transcrire les toponymes, les règles d'écriture, se basaient sur les caractères latins avec une transcription basée sur les habitudes phonétiques du Français afin de faciliter la lecture d'une carte aux non-orientalistes. Un tel système ne

saurait prétendre à quelques précisions linguistiques, il ignore les emphatiques, il confond certains caractères et ne donne pas la valeur exacte des voyelles

En cartographie, le principe est de respecter la forme usuelle actuelle d'un toponyme et en s'efforçant de déterminer l'aire dialectale à laquelle appartiennent les toponymes de la région étudiée. La toponymie est traitée de manière à être comprise et acceptée par les utilisateurs de la carte, à savoir les habitants de la région intéressée. Il n'est question ni de changer, ni de dialectiser des formes connues, Le toponyme doit être aussi proche que possible de l'usage actuelle.

Pour que les noms géographiques remplissent les fonctions qui sont les leurs, il faut que la relation entre les noms géographiques, les lieux qu'ils désignent et le message dont ils sont porteurs, soient claires, évidentes et bien comprises au niveau des individus, de la communauté, de la région, comme d'ailleurs aux niveaux national et international. Les toponymes deviennent donc un code de communication qui garantit l'univocité des noms de lieux ainsi que leur fixation.

Des partenariats dans le domaine de la toponymie, ont été entrepris avec des institutions scientifiques marocaines tels que l'Institut de la recherche scientifique et l'Académie du Royaume.

Ce partenariat a été dicté par la complexité de ce champ, par la diversité des utilisateurs du nom géographique et de leurs profils, et pour

la sensibilisation des chercheurs à ce sujet. Un premier Colloque National a contribué à la mise en place du potentiel national ,et a aplani un vaste champ qui impose l'institution d'une pratique scientifique spécialisée.

Ce colloque a vu la participation de professeurs chercheurs de différentes universités et institutions de recherches marocaines, ainsi que des cadres supérieurs de l'Administration de la Conservation Foncière du Cadastre et de la Cartographie spécialisés dans les domaines de la cartographie et de la topographie.

Les travaux du colloque ont été caractérisés par la diversité des spécialisations des participants, ainsi le thème choisi a été traité sous divers aspects, lesquels ont englobé les domaines de la langue, de la linguistique, de la littérature, de la géographie, de l'histoire, de la sociologie, ainsi que les diverses questions relatives a la cartographie, a la transcription des noms géographiques en caracteres latins, conformément aux recommandations des instances internationales spécialisées. Les communications ont été suivies par des discussions d'un haut niveau scientifique ; l'ensemble des participants ont contribué, et de belle manière, à mener un dialogue riche et fécond.

Le colloque avait pour but fondamental d'établir que le nom géographique fait partie du patrimoine et joue un rôle important dans la communication. Dans ce sens, on peut dire que le colloque a réalisé pleinement cet objectif.

Cette rencontre scientifique a abouti aux recommandations suivantes :

1) *Eviter* le dédoublement de la graphie des noms géographiques, respecter leur prononciation exacte et définir les méthodes appropriées de leur transcription.

2) *Ecrire* les noms géographiques en se basant sur les caractères arabes.

3) *Utiliser* les noms géographiques marocains authentiques et veiller à leur prononciation exacte en se basant sur les supports pédagogiques et médiatiques pouvant permettre d'atteindre ce but.

4) *Activer* la publication du décret, portant création de la Commission Nationale de Normalisation des noms Géographiques et structurer celle-ci tout en oeuvrant à sa décentralisation afin qu'elle puisse s'atteler aux tâches de normalisation nationale et de coordination internationale.

5) *Veiller* à la mise à jour et à la réactualisation des cartes topographiques afin qu'elles puissent aller de pair avec le développement et le progrès.

6) *Procéder* à un inventaire global des noms géographiques recueillis sur le terrain et procéder à leur stockage et à leur archivage.

7) *Conserver* les anciens noms géographiques des cartes topographiques

8) *Appliquer* les méthodes de translittération et de transcription qui ont été adoptées à l'échelle nationale.

9) *Encourager* tout ce **qui** peut enrichir les études dans le domaine de l'onomastique, en terme d'appui et d'aide financière, afin de permettre à ceux qui travaillent dans ce domaine de s'acquitter de leur tâche dans les meilleures conditions possibles.

10) Renforcer les remarquables efforts déployés par le Royaume du Maroc dans le domaine de la normalisation des noms géographiques et assurer une présence active de notre pays aux instances internationales qui s'intéressent aux noms géographiques.

Conformément aux recommandations de ce colloque, l'Administration de la Conservation Foncière du Cadastre et de la Cartographie, organisme officiel chargé de l'établissement de la carte de base du Maroc a adopté la stratégie suivante dans le domaine de la toponymie et qui est axée sur les 5 points suivants :

- 1) L'inventaire
- 2) Le traitement
- 3) L'officialisation
- 4) La diffusion
- 5) La mise à jour et la conservation.

1) L'inventaire :

La principale tâche consiste à procéder à l'inventaire et à la conservation des noms géographiques dont le but est d'augmenter la densité toponymique et de s'assurer que la nomenclature utilisée sur le territoire est conforme à l'usage qu'en fait la population en général.

Ces inventaires, recueillis au début par dépouillement de documents cartographiques, cartes à 1/50 000 ou 1/100 000, vont se poursuivre lors des révisions et l'établissement des cartes.

2) Le traitement :

Cette étape est caractérisée par l'analyse, le choix et la normalisation des noms géographiques. Cette dernière consiste à traiter les noms de lieux à partir des règles, critères, principes et normes et de constituer un corpus toponymique cohérent.

3) L'officialisation

Une fois la phase de traitement complétée, les toponymes seront soumis à l'approbation d'une commission de toponymie qui se chargera d'officialiser annuellement un certain nombre de noms.

4) La diffusion :

Les toponymes seront diffusés sous forme de glossaires régionaux dans les graphies associées, arabe voyellée et latine avec leurs renseignements géographiques et administratifs. Une autre version informatisée sera diffusée sur CD-ROM.

5) La mise à jour et la conservation:

Dans le cadre de ses activités dans le domaine de la cartographie, l'ACFCC a réalisé une base de données de noms géographiques, obtenue par dépouillement de documents cartographiques couvrant l'ensemble du territoire marocain tout le Maroc. Cette base de données a permis d'archiver plus de 128 000 toponymes avec divers renseignements techniques et administratifs.

Chaque toponyme de la version latine de cette base de données est spécifié par plusieurs champs permettant de l'identifier et le localiser géographiquement. Ces champs sont :

- 1/ Le nom géographique ou sa partie spécifique dans sa graphie latine telle qu'elle est mentionnée sur les cartes topographiques.
- 2/ Le générique du nom ou second terme du nom en usage local.
- 3/ Le type d'entité ou typologie géographique du nom.
- 4/ Les références techniques de sa carte topographique (numéro, découpage, nom de la carte et échelle).
- 5/ Les coordonnées Lambert ou UTM en km de la position du nom sur la carte.
- 6/ Les coordonnées géographiques du nom.
- 7/ La localisation administrative (Province et Commune)

Elle a permis en outre, de traiter plusieurs applications se rapportant à son exploitation ponctuelle, synoptique ou statistique.

On a pu constater par exemple, dans ces études que le courant migratoire de certaines tribus sahariennes était orienté Sud-Nord pendant plusieurs siècles telles que : les Oudayas, les Oulad Dlim, les Oulad Mtaa, les Oulad Bousbaa, les Aït Moussa, les Laaroussiyine etc..qui se rencontrent actuellement autour des villes impériales tel que Rabat, Meknes, Fes, Marrakech alors leur racine se trouvent à Saquia Al hamra et Wad ad-dahab.

Ainsi à la lumière de ce qui précède, on s'accorde certes à dire que les toponymes constituent un champ fertile à étudier. Le toponyme n'est plus cette abstraction pure et aseptisée, c'est éminemment une entité solide que l'homme produit et consomme au même titre que les autres produits culturels.

PARTENARIAT A.C.F.C.C ET ACADEMIE DU ROYAUME

Suite a l'édition de la première version latine de cette base de données en 8 volumes de 500 pages chacun, diffusée a un certain nombre d'organismes publics, l'Académie du Royaume s'est intéressée au projet. Cette institution a préconisé, la réalisation d'une autre version arabisée dans le cadre d'une coopération commune Académie/ACFCC.

En effet, la transcription des toponymes en caracteres latins s'avere souvent défailante quant a son aptitude a représenter la prononciation phonétique exacte, seul l'arabe en effet peut fournir un systeme de transcription simple répondant a toutes les variétés articulatoires suivant les normes de transcription plus fideles et adaptées a la phonologie et a la phonétique propre de l'arabe marocain avec toutes sa richesse vocalique. Cette coopération qui ne peut être que bénéfique pour valider un patrimoine culturel par une fondation nationale de haut niveau, permettra d'asseoir les bases pour l'établissement d'une nouvelle cartographie moderne du XXI siecle.

Cette coopération commune Académie/ ACFCC s'est instaurée dans le cadre d'un partenariat entre les deux institutions avec la création d'une commission qui s'est penchée sur les problemes précités et a préconisé l'amendement ci joint, de l'Arrêté Résidentiel fixant les regles de transcription en français de l'arabe et de l'Amazigh , Arrêté toujours en vigueur.

Afin d'éviter les divergences d'orthographe qui se produisent dans la transcription en caracteres latin des termes géographiques et des noms des collectivités , un nouveau mode de transcription répondant a tous ces criteres est nécessaire, en remplacement de l'ancien systeme

de transcription, publié au B.O n° 1025 du 17 juin 1932, toujours en vigueur

Cette transcription doit obéir aux règles suivantes :

I. Voyelles :

- Les voyelles se transcrivent d'après leur prononciation.
- Les accents voyelles sont les suivants et se transcrivent ainsi

Damma	◌ُ	o , u	ex : Azro, Udian Mohammad, Udian
Fatha	◌َ	a	ex : Ahmed
Kesra	◌ِ	i	ex : Igli

Lorsqu'elles sont longues , elles sont soulignées d'un **trait** ; ex: **Ghába, Isī**
Buyūt

Les lettres d'appui qui correspondent à une prononciation de voyelles sont les suivantes :

Alif ' se transcrit en principe par a , i, o ou u

Ya ي se prononce i ; se transcrit y en diphtongue ;

Wawu و se transcrit W ex: Wilaya

II - Les consonnes :

1°)- Les consonnes suivantes, qui ont leurs similaires dans l'alphabet latin, se transcrivent d'après leur prononciation, savoir :

Nom de la lettre	Forme de la lettre	Transcription
<i>Ba</i>	ب	<i>b</i>
<i>Ta</i>	ت	<i>t</i>
<i>Dal</i>	د	<i>d</i>
<i>Ha</i>	ح	<i>h</i>
<i>Jim</i>	ج	<i>j</i>
<i>Ra</i>	ر	<i>r</i>
<i>Zine</i>	ز	<i>z</i>
<i>Sine</i>	س	<i>s</i>
<i>Chine</i>	ش	<i>ch</i>
<i>Fa</i>	ف	<i>f</i>
<i>Qaf</i>	ق	<i>q</i>
<i>Kaf</i>	ك	<i>k</i>
<i>lam</i>	ل	<i>l</i>
<i>Min</i>	م	<i>m</i>
<i>Nun</i>	ن	<i>n</i>

2°)- Les autres consonnes, qui n'ont pas de similaires dans l'alphabet latin, se transcrivent :

a) - soit par des consonnes avec un point en dessous, pour obtenir les consonnes emphatiques de base suivantes:

ex *darih*

Tâ ط *t* ex: *ṭaṭa*

Sâd ص *s* ex : *ṣalah*

Dad ض *d* ex *darih*

ou les consonnes pouvant être emphatisées ou emphatisées par contagion telles que :

ba ب *b*

ra ر *r*

jim ج *j*

zine ز *z*

sine س *s*

fa	ف	f
lam	ل	l
mime	م	m
kaf	ك	k

ou pour distinguer le *Ha* aspiré ح du *Ha* vélaire ه
ex: *Ahmed* et *Hind*

b) - soit par des consonnes composées soulignées pour obtenir les consonnes interdentes suivantes :

Tha	ث	th	ex: thalj et Thami
Dhal	ذ	dh	ex: dhahab et dhar
Dhad	ظ	dh	ex: Dhahara ظهر

ou les phonèmes désignant les sons خ, غ

Ghine	غ	gh	ex: Gharb et Gham
Kha	خ	kh	ex: khabar et lakhal

Le soulignement de la lettre **h** permet de distinguer ces consonnes de leurs homologues breves.

- Quant a la lettre *ayn* ع, elle sera transcrite par un accent aigu renversé.

ex: 'Ali, 'Omar, 'Ayn'Tiq.

- La lettre g peut être étymologiquement un q ق ex : *gada* قدرة, ou un j ج ex: *gza* جزا ou le g d'un mot emprunté a l'amazigh ex : *agdal* أكذال ou a une origine non arabe ex : *gnawa* كناوى sera transcrite en arabe par ج ق ك suivant l'origine du nom.

- Le *hamza* ء accompagné d'un *soukoun* (°) est très peu fréquent dans la toponymie marocaine; il sera transcrit par un a, o, u, i au début d'un mot et par un accent aigu au milieu et a la fin.

ex *arz*, *urz*, *ism- bi'r*, *bad'*

- Le chadda ^ˆ placé au-dessus d'une lettre indique le redoublement dont il sera tenu compte dans la transcription :

ex: *Zemmour* et non *Zemour*

III - Les articles et particules

L'article arabe se transcrit A/ si le mot qu'il détermine commence par une voyelle ou par une des lettres suivantes :

b , h , kh , f , z , k , q , g , m

Devant un mot commençant par l'une des lettres:

t , d , r , n , s , z , j , ch ,

le / de l'article se prononce et se transcrit comme cette lettre, par suite de l'assimilation phonétique. Ainsi l'article **al** devient : **ad , at , ar , an , as , az , aj , ach**

Les particules berberes sont : ***n , m , in , ta , ti .***

Les articles et les particules sont séparés du nom par un tiret;

ex : *Al-Atlas* ou *Ar-Ribat . Imi n-Tanout*

IV - Les majuscules et les minuscules.

Le générique ou son premier élément s'il est composé, et le spécifique ou chacun de ses éléments s'il est composé débutent par une majuscule. Toutefois, les articles de liaison commencent par une minuscule, à moins qu'ils ne paraissent au début du toponyme.

V - Autres aspects de la transcription

La transcription n'admet l'emploi d'aucune lettre inutile qui, ne modifiant pas la prononciation, alourdit le mot ; par conséquent :

1°) Seules seront redoublées dans la transcription latine les lettres redoublées dans l'écriture arabe ;

2°) Le **e** muet ne figurera dans le corps d'un mot que lorsque son orthographe a été consacrée par l'usage ; ex: ***Tanger***

°) De même, l'orthographe de certaines localités importantes , telles que Salé, **Tétouan**, Azemmour, **Essaouira**, quoique défectueuse ou en désaccord avec les principes exposés ci-dessus , sera maintenue .

4°) L'usage de l'**U** apres le **g** est rigoureusement proscrit

5°) Les sons **p** et **v** n'existent ni en arabe ni en berbère, ces lettres ne peuvent figurer que dans les noms d'origine étrangère.

6°) Les lettres **c**, **ç**, **x**, bien que leur consonance existe dans la langue arabe, ne seront pas employées dans la transcription, à l'exception de la lettre **c**, pour former le **chine = ch**; ou pour rentrer avec le son et à la place du **k**, dans quelques mots dont **l'orthographe a été consacrée par l'usage**, tels que : **cadi** pour **qadi** ; **caïd** pour **qayd**.

7°) Un nom arabe employé au pluriel ne sera jamais affecté de la lettre terminale **s** du pluriel de la Langue Française.

8°) Les sons nasaux n'existent ni en arabe ni en berbère ; par conséquent, les syllabes **an**, **in**, **on**, dans le corps d'un mot se prononceront toujours comme dans « **inapte** », « **analyse** », et jamais comme dans « **incapable** » ; à la fin d'un mot dans le cas de **tanwin** elles ne seront pas terminées par un **e** muet.

9°) Le **chedda** placé au dessus d'une lettre indique redoublement dont il sera tenu compte dans la transcription : exemple : **Zemmour** et **Zemour**.

Applications de gestion de la BD toponymique du Maroc

Translittération en langue arabe des toponymes.

La BD toponymique ainsi établie au sein de la Division de la Cartographie est le fruit d'un travail de recensement des toponymes des cartes au 1:50.000, 1:100.000 et les plans de villes. La table principale de cette base de données contient plus de 128.000 enregistrements avec les champs suivants (Générique, toponyme (fr) toponyme(ar), nature, échelle, zone, X, Y, φ, λ, code feuille, Nom de la feuille, commune, province, wilaya, code symbolique).

La translittération des toponymes en langue arabe a été entamée pour les cartes de khémisset (par les moyens de l'ACFCC) et fes, agadir (par le secteur privé)

Il reste à signaler qu'un ensemble d'applications sont implantées pour permettre la mise à jour de cette BD à partir du fond cartographique existant et par conséquent d'alléger l'opération du complètement de la toponymie sur terrain.

Application de personnalisation de la saisie des toponymes à partir des cartes.

Ce travail ainsi réalisé au sein de la Division de la Cartographie permet de passer directement de la base de données alphanumériques des toponymes au fichier graphique sous MicroStation et ce pour les échelles 1:50.000, 1:100.000 et les plans de villes. Cette application permet de reporter par coordonnées (X,Y) tout les toponymes sur un fichier graphique sous MicroStation en respectant les normes de structuration cartographique en vigueur à la Division de la Cartographie.

Application de gestion de la base de données toponymique en français et en arabe sous Access.

Cette application développée au sein de la Division de la Cartographie permet la gestion en arabe et en français de la base de données des toponymes. Ainsi l'utilisateur de cette application trouve devant lui les options suivantes :

- Mise à jour : permet d'ajouter ou de modifier les toponymes.
- Consultation : permet à l'utilisateur de Consulter la base de données par :
 - Une partie du toponyme en arabe ou en français.
 - Le découpage administratif (Wilaya, Province, commune).
 - Situation géographique (Échelle, Nom de la feuille, fenêtre de coordonnées)

Cette Application développée sous l'utilitaire SIG: MapInfo vise à personnaliser l'opération de saisie des toponymes dans la base de données et d'offrir à l'utilisateur une interface simple lui permettant d'une part de faire la saisie des toponymes sur un fond cartographique scanné et géoreférencié et d'autre part de comparer la position des toponymes déjà saisis dans la BD et ce en leur permettant une précision d'ordre métrique en X et Y.

Application de passage de la BD toponymie au fichier de rédaction cartographique sous MicroStation.